

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC6)

INTERACTIONS RÉCRÉATIVES DANS L'EAU

UNEP/CMS/COP14/Doc.27.3.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption, notamment les *Lignes directrices concernant les interactions récréatives dans l'eau avec la vie sauvage marine*.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Il a été relevé que ces lignes directrices étaient très importantes et avaient été publiées en temps utile.
- Les représentants de la Commission baleinière internationale (CBI) se sont dit heureux d'avoir été invités à participer au processus de consultation. Ils ont fait savoir qu'à l'issue de leur réunion conjointe de mai 2023, le Comité scientifique et le Comité de conservation de la CBI avaient recommandé d'intégrer les lignes directrices susmentionnées au Guide pour l'observation des baleines élaboré conjointement par la CBI et la CMS.
- Le conseiller pour les poissons marins désigné par la COP a indiqué que les lignes directrices de la CMS étaient importantes au vu du nombre croissant d'interactions récréatives dans l'eau menées avec des requins et des raies. Il a également jugé nécessaire d'établir des codes de conduite différents pour chaque espèce selon comment et où ces interactions se déroulaient.
- Il a été relevé que les codes de conduite mentionnés dans la Décision 13.68 n'étaient pas présentés séparément, mais qu'il était possible d'en faire des documents distincts à partir du texte des lignes directrices si les Parties le souhaitaient.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Résolution

- Page 5, modifier le troisième paragraphe du préambule :

Consciente qu'un grand nombre d'espèces ~~de mammifères~~ marines sont sensibles aux perturbations causées par les interactions dans l'eau et qu'ils risquent en outre de transmettre des maladies et de subir des atteintes physiques directes, entraînant des blessures et même la mort,